MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

(AVEYRON. AUDE. GARD. HÉRAULT. LOZÈRE. PYRÉNÉES-ORIENTALES)

C. C. P. 723-61 . MONTPELLIER - 10, Rue de la République . Tél. 42 13 73

3ème année — N° I4 — Première édition régionale n° 8 — 6 Mai I955

AVERTISSEMENTS

CARPOCAPSE — Zones I - II - III

Des éclosions en cage se produisent depuis une semaine, et les premiers papillons ont été capturés dans certains vergers de la zone I; par ailleurs les températures crépusculaires sont favorables à l'accouplement et à la ponte. Nous recommandons en conséquence d'effectuer un premier traitement à partir du 10 mai, traitement qui devra être achevé le 18 au plus tard.

Utiliser :

- Arséniate de plomb + mouillant à 0 kg.5 d'huile blanche d'été (sauf dans les jardins et prés-vergers)
- Produits renfermant 50% de D.D.T.
- Emulsion de D.D.T.
- Oléoparathions
- Parathions.

TAVELURE — Zones I - II - III

Il convient de renouveler la protection des organes verts qui ont été parfois lavés par les pluies récentes (zones II A et IIIA) et qui d'autre part se sont développés de telle façon qu'ils ne sont plus protégés par la dernière pulvérisation.

Traitement à terminer avant le 18 mai.

Ce traitement sera associé au traitement destiné à combattre le Carpocapse, selon les possibilités de mélange des produits utilisés.

MOUCHE DE LA CERISE — Zone II C

Cette mouche est capturée par nos observateurs depuis la fin avril dans la région de Remoulins.

En raison des maxima de température élevés qui sont enregistrés, nous conseillons de commencer le traitement le 9 mai dans la région intéressée.

Utiliser un produit à base de D.D.T. en quantité telle que l'on ait 100 grs de matière active par hectolitre de bouillie.

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE — Zones I - II

Il importe, dès réception du présent bulletin, de réaliser sur les plants de cultures irriguées une pulvérisation de :

- Bouillie bordelaise
- Sulfate basique de cuivre
- Oxychlorure de cuivre
- Oxyde cuivreux.

INFORMATIONS

ARAIGNEES ROUGES — Zones I - II - III

Contre les araignées rouges que l'on observe en quantité dans certains vergers, utiliser des produits à base de parathion ou à base de déméton.

PUCERONS — Zones I - II - III

Effectuer un nouveau traitement avec :

- 300 grs d'extrait titré de nicotine + 30 grs de carbonate de soude + mouillant
- spécialités nicotinées
- huiles blanches nicotinées
- parathions
- émulsions de S.P.C. ou de lindane
- émulsions d'H.C.H. (quand l'odeur ne risque pas de se communiquer à la récolte).

OIDIUM DU POMMIER — Zones I - II - III

Les vergers contaminés doivent à nouveau recevoir un traitement avec :

- Bouillie sulfocalcique
- Soufre micronisé
- Soufres dispersés.

Ce traitement est efficace contre la tavelure.

AVIS A NOS ABONNES

Il est rappelé que l'indication de zone est portée à droite de l'adresse.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

P.BERVILLÉ

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles,

L.L.TROUILLON

Imprimé àla Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon, 16 rue de la République - Montpellier. Le Gérant : R.BERTRAND. Autorisation du 23/I/1953.